

Lettre à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Je ne pensais pas revenir vers vous mais les circonstances m'y obligent. Si dans ma 1^{ière} lettre, il y avait une certaine forme d'humour, aujourd'hui, je ne suis pas d'humeur à plaisanter.

Mon combat dont l'origine remonte à plus de 4 ans n'a **qu'un seul but : faire émerger la justice dans une affaire modeste.** Voici les grandes lignes de ce nouvel épisode.

Je me suis évertué à montrer dans la mise à jour N°8 de ma pétition que **Mr le Maire était en conflit d'intérêt avec la presse. Pourquoi ?** Lors de la réunion du CM du 30 juin 2025, en toute fin de séance, il déclare **qu'il offre des BD sur l'histoire de Ouistreham aux conseillers municipaux.** Ce qui se justifie pleinement, car, **tous, vous consacrez un temps précieux aux affaires communales.** Voilà où le bât blesse, il poursuit dans son élan de générosité **en offrant aussi un exemplaire aux représentants de la presse.** Je ne m'étends pas davantage mais je vous transmets en pièce jointe ladite pétition N°8.

L'histoire se complique pour 2 raisons :

- 1) Je ne veux pas me substituer à la justice car **ce type d'action est bien encadré par la loi.** Avant de **transmettre les nouveaux éléments à la Défenseure des Droits,** j'ai voulu vérifier les propos tenus par Mr Bail. A mon grand désarroi, **ils ont disparu dans la retransmission.** «YouTube» précise que **des commentaires ont été supprimés et joint une liste des personnes habilitées à le faire. Le Maire y figure en 1^{ière} position.**

Ma seule question sur ce point, en osant espérer que vous n'êtes pas les marionnettes dont Mr le Maire tirerait les ficelles : **pouvez vous attester avoir entendu ces propos lors de la séance du CM ?** Si quelqu'un a enregistré cette **séance initiale** du CM, je suis preneur.

- 2) La 2^{ième} raison m'est apparue sur Facebook : , un «participant anonyme 356» (quel courage!) a copieusement commenté la mise à jour N°8 en citant **pêle-mêle : activités illicites, lancement d'accusations, possible diffamation. De la à penser qu'il agit en «sous marin»,** il y a qu'un pas que je ne franchirais pas **mais se sont des méthodes d'extrême droite.**

Cette **nouvelle intimidation** me laisse de marbre et, au contraire, elle **renforce ma détermination à faire la lumière sur ces basses manœuvres**. Je ne vous demande pas si vous connaissez ce personnage mais il se grandirait en déclinant son identité.

Conclusions :

- 1) **Qui avait intérêt à supprimer ces commentaires sinon Mr Bail.**
- 2) Si cette hypothèse se confirmait, **ce serait une forme d'aveu du conflit d'intérêt** que j'ai mis en évidence.
- 3) L'instauration de ces retransmissions m'avait paru une bonne chose. **Cette transparence est nécessaire en démocratie**. En revanche, si Mr le Maire rétablit une censure, **c'est à nouveau le «fait du prince» qui règne**.
- 4) Naturellement, je m'en **tiendrai au jugement de la Défenseure des Droits**.
Convaincus de la **justesse de mes propos, vous pouvez toujours rejoindre les 3093 signataires de la pétition en la signant** (mes opinions.com). Merci.
- 5) Enfin, à l'heure où **Mr Bail s'apprête à constituer sa liste pour les municipales**, Je vous invite à la prudence. A la lumière de **ma petite et modeste affaire de copropriété**. J'ai pu mettre en évidence, **en m'appuyant sur des faits, une discrimination entre Ouistréhamais, une injustice** et pour terminer **un conflit d'intérêt avec la presse**. Je ne parle de **ses 2 condamnations précédentes pour «abus de pouvoir» et «faux et usage de faux»**. Tout cela pourquoi ? **pour préserver l'association «amie» et ses membres à l'origine du problème**.

Croyez, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Ouistreham

JC Letemplé

Le 17 novembre 2025